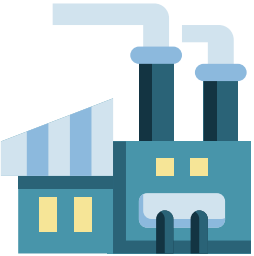




TOU CE QUI 
 **A CHANGÉ**
(OU PRESQUE)
AU 1ER JANVIER 





REVALORISATION DU SMIC

+ 1,13 %

soit 1 766,92 € bruts par mois
pour 35 heures hebdomadaires

REVALORISATION DES RETRAITES

+ 5,3 %

pour les retraites du régime général

REVALORISATION DU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

+ 4,8 %

sur les différentes tranches du barème

GRATIFICATION DES STAGES

augmentée à hauteur de 4,35 €

par heure de présence effective
(4,05 € en 2023)





SUPPRESSION DE LA CARTE VERTE AUTOMOBILE

À compter du 01/04/24,
la carte verte disparaît pour l'ensemble des véhicules immatriculés. L'assurance auto reste bien obligatoire.

RENFORCEMENT DU MALUS ÉCOLOGIQUE

**Durcissement de la fiscalité applicable
aux véhicules les plus polluants.**
Les détails de ces changements sont accessibles [ici](#).

MAINTIEN DE L'INDEMNITÉ CARBURANT

100 € par véhicule
Versement prévu si le prix du carburant dépasse un « seuil d'alerte ».

PERMIS DE CONDUIRE À 17 ANS

Un candidat âgé de 17 ans
peut se présenter à l'examen pratique du permis de conduire pour la **catégorie B** et se voir délivrer un titre de conduire





ARRÊT MALADIE POUR FAUSSE COUCHE

Les femmes victimes d'une interruption spontanée de grossesse bénéficient d'un arrêt maladie sans jour de carence.

RÉÉVALUATION DU PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

à hauteur de 5,4%

avec un plafond mensuel fixé à 3 864 euros

AFFICHAGE DU MONTANT NET SOCIAL SUR LE BULLETIN DE PAIE

afin de permettre aux salariés bénéficiaires de simplifier leurs démarches pour la demande de certaines aides.

Le montant net social correspond au montant des ressources à déclarer pour bénéficier du RSA ou la prime d'activité.

ÉVOLUTION DE LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

La PPV pourra être attribuée 2 fois au cours d'une même année civile
(tous les détails [ici](#))





TRI DES BIODÉCHETS



POUR LES PARTICULIERS

Les déchets alimentaires ne sont plus autorisés à être jetés avec les ordures ménagères.

Chaque foyer doit mettre en place une solution de tri à la source, que ce soit un bac à compost personnel ou un bac de tri.



POUR LES ENTREPRISES

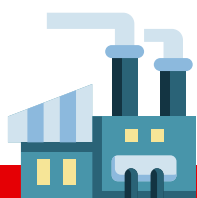
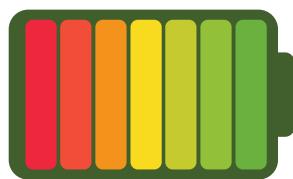
Les professionnels doivent s'organiser pour que les biodéchets soient séparés des autres déchets.

Sont concernés par le tri des biodéchets :



- les déchets de table,
- les ratés de productions,
- les invendus qui ne peuvent plus être commercialisés.





MAINTIEN DE L'AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ POUR LES TPE ET PME

L'amortisseur électricité est maintenu
avec une évolution des paramètres afin qu'il puisse mieux
protéger les contrats à prix haut
(tous les détails [ici](#))



MAINTIEN DU BOUCLIER TARIFAIRE POUR L'ÉLECTRICITÉ POUR LES PARTICULIERS

Appliqué depuis 2022, **le bouclier tarifaire
pour l'électricité est maintenu en 2024.**

Le Gouvernement pourra fixer tout au long de l'année
un niveau de tarifs réglementés de l'électricité (TRVe)
inférieur à celui en vigueur, afin de permettre la limitation
de la hausse des tarifs prévue au 1er février 2024.



DRB



CRÉATION DU PLAN D'ÉPARGNE « AVENIR CLIMAT »

**Réservé aux personnes âgées de moins de 21 ans,
il permettra de constituer une épargne de long terme
tournée vers le financement de la transition écologique.**

Le PEAC entrera en vigueur à une date fixée par décret,
au plus tard le 1er juillet 2024.

BONUS RÉPARATION

**Le montant du bonus réparation double
pour 5 appareils du quotidien**

(lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, aspirateur et téléviseur).

Il augmente pour plus d'une vingtaine de produits
et 24 nouveaux équipements sont éligibles.

MISE EN PLACE DU CHARGEUR UNIVERSEL

**Les professionnels devront mettre en vente séparément
l'appareil et son chargeur à partir du 28 décembre 2024**





PROROGATION DU PTZ ET DE L'ÉCO-PTZ

Prorogé jusqu'au 31/12/27.

Le dispositif est par ailleurs recentré sur l'acquisition de logements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue (la nouvelle grille de revenus ouvre l'accès à cette aide à 29 millions de foyers fiscaux)

ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS D'OCTROI DE CRÉDITS IMMOBILIERS

Il est désormais possible de dépasser la durée d'endettement maximale de 25 à 27 ans

si le crédit immobilier lié à l'acquisition dans l'ancien donne lieu à un programme de travaux dont le montant représente au moins 10 % de l'opération (contre 25 % en 2023).

MAPRIMEADAPT'

Mise en place de l'aide MaPrimeAdapt'

destinée à financer la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap



DRB

EXPERTS
& PARTENAIRES